



RCS : RENNES

Code greffe : 3501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2005 B 00319

Numéro SIREN : 481 109 163

Nom ou dénomination : A.B.R.

Ce dépôt a été enregistré le 18/12/2015 sous le numéro de dépôt 12851



Le 18 DEC. 2015

Dépôt N° 12851

2005 B 319

SARL ABR

76, rue Nationale - ZA Le Portail
35235 THORIGNE FOUILLARD

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA
TRANSFORMATION DE LA SOCIETE EN SOCIETE PAR
ACTIONS SIMPLIFIEE

SARL ABR

76, rue Nationale – ZA Le Portail
35235 THORIGNE FOUILLARD

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET DU COMMISSAIRE AUX
COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE « ABR », SOCIETE A
RESPONSABILITE LIMITEE, EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 30 DECEMBRE 2015

**Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes
sur la transformation de la société « ABR »,
société à responsabilité limitée, en société par actions simplifiée**

Aux Associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du Code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 10 décembre 2015, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- Les derniers comptes annuels arrêtés au 31 mars 2015, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit, ni d'un examen limité, font apparaître un résultat de 63 K€, en hausse de 299% par rapport à l'exercice précédent. Le chiffre d'affaires au 31 mars 2015 est de 2 288 K€, il a progressé de 32% par rapport à l'exercice antérieur.
- Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire en date du 30 septembre 2015, il a été décidé d'affecter le résultat de l'exercice en « autres réserves ».
- Les capitaux propres après affectation du résultat s'élèvent à 272 K€, soit près de 27 fois le montant du capital social ;
- Le fonds de commerce acquis par la société le 1^{er} avril 2005 figure à l'actif pour 100 K€. Il n'a fait l'objet d'aucune dépréciation compte tenu que le chiffre d'affaires a progressé de 60% depuis son acquisition.



Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondage les éléments constitutifs du patrimoine de la société en terme d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Rennes,
Le 17 décembre 2015

SAS DUMOUCEL & Associés
Représentée par Hervé DUMOUCEL
Commissaire à la transformation